

COMMUNIQUÉ...

du Consulat général du Maroc à Montréal

Colonies de vacances à Bouznika, du 02 au 15 Juillet 2006, pour les enfants des MRE du Canada

La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, à l'instar des années précédentes, organisera durant l'été 2006, une colonie de vacances au profit des enfants de la Communauté marocaine à l'étranger et ce du 02 au 15 juillet 2006.

Cette opération culturelle et éducative qui aura lieu au Complexe Moulay Rachid de Bouznika, vise à renforcer les liens de la communauté marocaine avec la mère patrie et à préserver l'identité culturelle des enfants en leur permettant d'apprécier la richesse du patrimoine culturel et civilisationnel de leur pays.

La sélection des candidats se fera par un comité supervisé par le Consulat Général. Le quota réservé cette année à la communauté marocaine résidant au Canada est le même que celui de l'année passée, soit 27 places.

Pour plus d'information vous trouverez en annexe, les critères et conditions d'acceptation ainsi que les pièces constitutives du dossier de candidature.

Je vous prie de bien vouloir diffuser l'information et de déposer les dossiers de vos candidats directement au Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal, chaque dossier doit être mis dans une enveloppe fermée portant l'identité de l'enfant (dernier délai du dépôt, le 09 mai à 14 heure).

L'annonce de cette activité culturelle est sur notre site :

www.consulatdumaroc.ca

Conditions de participation

- 1-Être âgé de 9 ans à 14 ans
- 2-Être de nationalité marocaine
- 3-Avoir de bons résultats scolaires

4-Être en bonne santé

5-Être participant pour la première fois à cette colonie (les enfants qui ont déjà participé à cette colonie les années précédentes ne sont pas admis)

6-Les parents doivent être immatriculés au consulat du Maroc à Montréal

7-Avoir un passeport valide au moment du voyage (plus de 3 mois)

Documents

1- présenter les bulletins scolaires de l'enfant de l'année en cours.

2-Présenter une copie de la carte de résidant si l'enfant est immigrant reçu

3-Présenter une copie de la page d'inscription de l'enfant dans le livret d'état civil marocain des parents.

4-Une fiche de renseignement comprenant :

-Nom et prénom du père

-Nom et prénom de la mère

-Numéro d'immatriculation des parents au Consulat du Maroc à Montréal

-Nom et prénom de l'enfant

-Date et lieu de naissance de l'enfant

-Adresse des parents

-Numéro de téléphone(domicile, travail, cellulaire)

-Adresse e-mail personnelle obligatoire pour faciliter toute communication.

Informations sur le voyage

1-Le départ aura lieu le 01/07/2006 de l'aéroport de Montréal- Trudeau et le retour aura lieu le 15/07/2006 de l'aéroport de Casablanca

2-Les frais de séjour et de transport des enfants aller/retour Mon-

tréal Casablanca sont pris en charge par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, les parents seront tenus de payer uniquement les droits de timbres afférents à la légalisation des autorisations nécessaires.

3-Chaque parent devra prendre en charge le déplacement de son enfant à l'aéroport de Montréal-Trudeau pour le départ et son accueil au retour du Maroc.

4-Les billets d'avion offerts par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'étranger ont une durée déterminée et ne sont pas susceptibles de changement.

De ce fait, si l'enfant ne retourne pas avec le groupe à la fin du séjour, les parents doivent s'engager à assumer les frais afférents à son retour au Canada.

5-Un seul enfant sera retenu par famille, compte tenu du nombre limité des places (27).

-Un comité formé de représentants du Consulat Général, de représentants d'associations marocaines, de parents ayant déposé le dossier de candidature de leur enfant et d'un avocat se réunira pour établir la liste définitive des enfants qui participeront à cette colonie.

-En cas de dépassement du nombre de places disponibles le comité procédera à un tirage au sort se fera en présence d'un avocat.

La date limite de la réception des dossiers au Consulat Général du Royaume Du Maroc à Montréal est le 09 mai 2006 à 14 heure.

Tout dossier incomplet ou ayant dépassé la date limite de réception sera rejeté

Veillez adresser votre dossier à

l'une des adresses suivantes selon votre proximité :

Région de Montréal:

Fédération des Marocains du Canada

adresse:1, place ville Marie Montréal- Qc H3B-3R4 Bureau 2821

e-mail : info@fedmaroc.org

site : www.fedmaroc.org

tel :514-9388838

Province de l'Ontario

-Association Marocaine de Toronto

adresse: 1057 McNicoll Ave – Toronto- Ontario M1W3W6

é-mail :info@admt.ca

site: www.amdt.ca

tel :416-7682638

-Association Marocaine de l'Ontario

adresse : 44 Plumb Treeway Toronto Ontario M2R3J2

e-mail: info@omaonline.org

Site ww.omaonline.org

tel :416-8365507

NB:

Pour les citoyens Marocains de régions éloignées par rapport aux adresses proposées, veuillez envoyer votre dossier de candidature avant le 10 Mai 2006, directement au Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal :

1010, Sherbrooke Ouest, suite 1510 Montréal, Québec,

H3A-2R7

Il est souhaitable que tout envoi par voie postale soit fait avec un accusé de réception